

DE000039.08-2023
 République Française
 Département de l'Isère

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres En exercice :	23
Présents :	16
Absents :	7
Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mil vingt-trois le 2 août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire**.
 Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Fabienne DUPUY, Sylvain JUPPET, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Chloé VIAL, Sylvain LONGUET

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO (pouvoir à F. DUPUY), Dimitri CASTELANT (pouvoir à S ; MONTERO), Sophie DE ARAUJO (pouvoir à M. HANNI)

Absents : Mesdames, Messieurs : Cédric THIEVANAZ, Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : PERSONNEL –CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE - TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Elle précise que cela concerne deux agents. L'un a été mis en retraite pour invalidité et un autre est promouvable au grade supérieur, il vous propose de valider cette création et ces suppressions comme suit :

		Création	Suppression
Agent	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	33h	
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe		33h
Agent	Adjoint d'animation principal 2e Classe		33h

Elle précise que ces modifications seront effectives au 1^{er} septembre 2023.
 Elle propose de valider le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 01/04/2023 Nombre de postes/temps de travail		Situation inchangée au 01/09/2023	
ATTACHE TERRITORIAL	01	35	01	35

ADJOINT ADM. PPL DE 1ERE CLASSE	00	00		
ADJOINT ADM PPL 2 ^E CLASSE	01	35	01	35
ADJOINT ADMINISTRATIF	02 01 01	35 24	02 01 01	35 30
TOTAL	04		04	

Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 038-200063964-20230802-DE000039_08_23-DE

..../.....

FILIERE ANIMATION

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 01/04/2023 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 01/09/2023	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	01	33	00	
TOTAL	01		00	

FILIERE MEDICO SOCIALE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 01/04/2023 Nombre de postes/temps de travail		Situation inchangée au 01/09/2023	
AGENT SPECIALISE Ppal DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	01	33	01	33
TOTAL	01		01	

FILIERE TECHNIQUE

GRADE/EMPLOI	DELIBERATION DU 01/04/2023 Nombre de postes/temps de travail		Situation proposée au 01/09/2023	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	01	35	01	35
AGENT DE MAITRISE	02 01 01	35 35	02 01 01	35 35
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	02 01 01	35 8.50	03 01 01	35 33 8.50
ADJOINT TECHNIQUE	03 01 01	33 35	02 01 01	33 35

PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	01	33	00	Envoyé en préfecture le 03/08/2023 Reçu en préfecture le 03/08/2023 Publié le ID : 038-200063964-20230802-DE000039_08_23-DE	
	01	35	01	35	
	09		09		

RECAPITULATIF GRADES/EMPLOIS TITULAIRES CREES :

FILIERE ADMINISTRATIVE :	04
FILIERE ANIMATION :	00
FILIERE MEDICO SOCIALE	01
FILIERE TECHNIQUE	09
TOTAL EMPLOIS STATUTAIRES	14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

DECIDE de créer un poste à temps non complet puis de supprimer un poste à temps non complet et de supprimer un poste à temps non complet selon le tableau ci-dessous :

		Création	Suppression
Agent	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	33h	
	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe		33h
Agent	Adjoint d'animation principal 2e Classe		33h

DIT que ces modifications interviendront le 1^{er} septembre 2023 et que l'agent concerné par l'avancement de grade sera nommé le 01/09/2023

VALIDE le tableau des effectifs comme présenté

CHARGE Madame le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

